

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Simon Martineau

<https://www.cadre21.org/membres/712f6cfacd33bdaa7ef610fe>

Date d'obtention : 2020-11-19 18:29:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une méthode simple et efficace qui permet d'orienter et d'uniformiser les interventions des membres du personnel d'une école en lien avec une situation de « sextage ».

Une approche basée sur la bienveillance qui favorise la rapidité d'intervention afin de minimiser les risques liés au « sextage » (Détresse, idéations suicidaires, propagation de photos, etc.)

Un outil qui permet de bien cibler la nature d'un « sextage » (impulsif/malveillant) et d'intervenir convenablement en lien avec cette nature, en collaboration avec les partenaires. (Service de police, dpcp, etc.)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela me permettra d'aborder une situation de « sextage » avec confiance; je me sentirai sécurisé par l'application de cette méthode. J'aurai le sentiment de faire bien les choses et de remplir mon rôle adéquatement.

Aussi, je serai calme et posé, grâce à mon propre sentiment de sécurité apporté par la trousse d'intervention « sexto » et je porterai une attention afin de sécuriser le/la jeune en ma présence afin de minimiser le stress et l'anxiété chez lui/elle.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Tout d'abord, la formation nous rappelle d'éviter absolument de visionner les éléments en cause (photos/vidéos) dans l'appareil d'un jeune. Cela sera primordial!

Ensuite je veillerai à appliquer le protocole de façon rigoureuse et de ne pas oublier d'étape importante telle que, la saisie du cellulaire problématique, aviser le service de police, etc.

Enfin, je devrai assurer la confidentialité, et avoir une approche rassurante envers le/la jeune en ma présence.